



**Code postal**  
60 140  
**Téléphone**  
03.44.73.02.39  
**Télécopie**  
03.44.69.26.46  
**e-mail**  
[mogneville.mairie@wanadoo.fr](mailto:mogneville.mairie@wanadoo.fr)

**Mairie de MOGNEVILLE**  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
**CANTON de NOGENT SUR**  
**OISE**

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018**

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M.DELAHOCHÉ Michel, Maire  
Mme MARTEL Véronique, Adjoint,  
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjoint,  
M.MAGUET Jean-François, Adjoint,  
M.HERCELIN Pierre, Adjoint,  
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint,

Les Conseillers Municipaux,

Mme LE GALL Maryline,  
Mme LEFEVRE Josiane,  
M. MOREL Maurice,  
M. BONNEAUD Thierry,  
M. PECKSTADT Jean-Claude,  
Mme JOUOT Muriel,  
Mme MAGUET Isabelle,  
Mr MICHEL Philippe,

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, Abs non excusé  
M. PILLON Claude, (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)  
Mme BODEQUIN Christelle,  
Mr CHEVET Bruno,

Secrétaire de séance :

Mr BONNEAUD Thierry  
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 16 Novembre 2018  
Date d'affichage : 16 Novembre 2018

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	18
PRESENTS	14
VOTANTS	15

L'an deux mil dix-huit, le 22 Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ RAPPORTS 2017 EAU/ASSAINISSEMENT ET DECHETS VALLEE DOREE
- ❖ RAPPORT CLECT VALLEE DOREE
- ❖ FRAIS DE SCOLARITE EXTERIEUR
- ❖ ENQUETE PUBLIQUE AXIMUM
- ❖ MODIFICATION DELIBERATION DU 21/03/2018
- ❖ DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
- ❖ DECISION MODIFICATIVE N°2
- ❖ RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS
- ❖ DEMANDE SUBVENTION DETR
- ❖ DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL – CDD
- ❖ CREATION ZAD

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 JUIN 2018**

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 28 Juin 2018, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 28 Juin 2018.

### **31 - RAPPORTS 2017 PRIX ET QUALITE TRAITEMENT DES DECHETS - PRIX ET QUALITE EAU ET ASSAINISSEMENT VALLEE DOREE**

Le conseil communautaire de la Vallée Dorée a approuvé par délibérations le 25 Juin et le 17 Septembre 2018 les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public des déchets et du service public de l'eau et l'assainissement.

**Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports et délibérations de la Vallée Dorée.**

### **32 - RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) VALLEE DOREE**

Mr le maire demande au conseil municipal de délibérer sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes délibéré le 17 septembre dernier.

**Ce point est reporté à une prochaine séance.**

### **33 - FRAIS SCOLARITE EXTERIEUR**

#### **1) Enfants de Mogneville scolarisés à l'extérieur**

Certains enfants de Mogneville sont scolarisés dans des écoles de communes extérieures. Ces communes nous réclament en contrepartie de participer financièrement aux frais de financement pour ces enfants.

**Pour 2017/2018 sont concernés :**

- SAINT MAXIMIN..... 510.00 euros par enfant (2 enfants concernés 1020.00 euros)
- NOGENT/OISE ..... 863.00 euros par enfant (1 enfant concerné)

- LIANCOURT ..... 821.00 euros par enfant (1 enfant concerné)

## **2) Enfants extérieurs scolarisés à Mogneville**

Par ailleurs il en est de même pour les enfants de communes extérieures qui sont scolarisés à Mogneville. Le tarif voté en date du 07/02/2011 était de 750 euros par enfant, Mr le maire propose de maintenir ce tarif.

Aucun enfant n'est concerné pour l'année 2017/2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

## **34 - ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE AXIMUM**

La société AXIMUM réalise une enquête publique du 15 octobre au 15 novembre 2018 pour la construction d'un nouveau hall de traitement de surface avant galvanisation à Nogent sur Oise en application des dispositions prévues par le code de l'environnement.

La direction départementale des territoires demande au conseil municipal de donner son avis à ce sujet.

Mr HERCELIN précise qu'il faudra porter une attention particulière à l'impact environnemental de ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

## **35 - MODIFICATION DELIBERATION DU 21/03/2018 (TERRAIN BIDAULT)**

Le conseil municipal a délibéré en date du 21 mars 2018 pour l'achat d'un terrain sis 3 Rue de l'Eglise appartenant aux consorts BIDAULT afin de réaliser un nouveau parking. Afin de pouvoir signer l'acte correspondant devant le notaire il faut modifier la délibération car le numéro de parcelle a changé il s'agit de la parcelle AC460 et non pas AC66.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

### **36 - DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE**

A la demande de la trésorerie, il convient de modifier la délibération prise par le conseil municipal le 24 Avril 2014 donnant délégation à Mr le Maire pour conclure les marchés publics.

Il convient donc de modifier cette délibération de la façon suivante :

- « le conseil municipal autorise Mr le maire :  
A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres inférieurs ou égal à 50 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

### **37 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Quelques réajustements au budget primitif 2018 sont nécessaires pour permettre le règlement des factures engagées non prévues à ce jour.

Aussi Mr le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

Désignation : Chapitre/Article	Dépenses	Recettes	Observations
11-60622/carburant	2 000,00 €		
11-60632/fournitures petit équipement	2 000,00 €		
11-615232/réseaux	200,00 €		
11-61551/entretien matériel roulant	2 000,00 €		
11-61558/entretien autres mobiliers	800,00 €		
11-6182/documentation générale	200,00 €		
11-62848/redevance autres prest,serv,courante	110,00 €		
11-63512/taxes foncières	1 578,00 €		
12-6455/cotis,assurances du personnel	4 600,00 €		
12-6475/medecine du travail	1 200,00 €		
65-65888/autres	2 800,00 €		
11-615221/batiments publics	-8 888,00 €		
12-6413/personnel non titulaire	-5 800,00 €		
65-658/charges diverses de gestion	-2 800,00 €		

<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
--------------	---------------	---------------

#### INVESTISSEMENT

Article	Dépenses	Recettes	Observations
<b>10001 groupe scolaire</b>			
21-2135/installations générales, agence...	5 100,00 €		complément portes école maternelle en alu
21-2188/autres matériels	5 550,00 €		manuels+matériels sport
<b>10002 réseaux voiries</b>			
21-2151/extension réseau	7 000,00 €		lotissement la varenne enedis
<b>10028 salle des fêtes</b>			
21-2158/autres	750,00 €		écran pare vue pour wc
21-2188/autres matériels	800,00 €		sono
<b>ONA</b>			
21-21578/autres mat,outil,voirie	6 600,00 €		désherbeur mécanique+débroussailleuse à lame
21-2111/terrains nus	-25 800,00 €		
<b>TOTAL</b>			
	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur de la décision modificative n°2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité**

### **38 - RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS**

Afin de réaliser le recensement de la population en Janvier 2019, nous devons recruter 3 agents recenseurs. (découpage de la commune en 3 districts)

Mr le Maire propose la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

## **DECIDE**

### **Article 1 : Recrutement de 3 agents recenseurs.**

D'autoriser le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, 3 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2019.

De fixer la rémunération à l'indice majoré 325 au prorata du nombre d'heures effectuées.

### **Article 2 : Inscription au budget.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **Article 3 : Exécution.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

### **39 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Afin de réaliser les travaux suivants, nous pouvons déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sous réserve de l'accord de la Sous-Préfecture.

Parking Rue de l'Eglise	Montant HT : 49 586.66	subvention : 50 %
Bâtiment service technique	Montant HT : 74 570.00	subvention : 40 %
Trottoirs Rue Paul Faure	Montant HT : 630 470.00	subvention : 40 %
Allées du cimetière	Montant HT : 10 077.92	subvention : 40 %

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer ces demandes de subvention au titre de la DETR.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

### **40 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Afin de réaliser les travaux suivants, nous pouvons déposer des dossiers de demande de subvention au conseil départemental en complément de la DETR (point 39) :

Parking Rue de l'Eglise	Montant HT : 49 586.66	subvention : 36 %
Bâtiment service technique	Montant HT : 74 570.00	subvention : 36 %
Trottoirs Rue Paul Faure	Montant HT : 630 470.00	subvention : 36% + 10%
Allées du cimetière	Montant HT : 10 077.92	subvention : 36 %

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer ces demandes de subvention auprès du conseil départemental.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.**

### **41- PERSONNEL COMMUNAL - CDD**

Afin de permettre le remplacement de Mme DATOUR au secrétariat avant son congé maternité, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter en CDD un agent à compter du 03 Décembre 2018 jusqu'au début de son congé maternité (prévu le 15 Janvier).

Ceci permettant de former la personne avant son départ.

Ce contrat sera un contrat pour surcroît d'activité pour une durée hebdomadaire de 28 heures, sur la base de l'indice de rémunération brut 347, indice majoré 325.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces points à l'unanimité.**

#### **42 - ZAD**

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer auprès de la préfecture un dossier pour créer une ZAD (zone d'aménagement différé) afin que la commune soit prioritaire pour préempter dans certaines zones sensibles de la commune (zones agricoles et naturelles).

Les motivations de la commune seraient de :

- maîtriser la politique d'urbanisme communale et éviter le phénomène d'étalement des habitats précaires
- requalifier des secteurs en partie occupés par de l'habitat précaire et des occupations illégales
- protéger des zones naturelles sensibles aux abords des projets d'urbanisation futures

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.**



DEPARTEMENT	<b>OISE</b>
-------------	-------------

COMMUNE	<b>MOGNEVILLE</b>
---------	-------------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 22 Novembre 2018
31/2018	RAPPORTS 2017 DECHETS- EAU –ASSAINISSEMENT VALLEE DOREE
32/2018	FRAIS SCOLARITE EXTERIEUR
33/2018	ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE AXIMUM
34/2018	MODIFICATION DELIBERATION DU 21/03/2018 BIDAULT
35/2018	DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
36/2018	DECISION MODIFICATIVE 2
37/2018	RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS
38/2018	DEMANDE SUBVENTION DETR
39/2018	DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
40/2018	PERSONNEL COMMUNAL CDD
41/2018	CREATION ZAD

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOCHÉ	Michel	
BACHEVILLIERS	Audrey	
MAGUET	Jean-François	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MARTEL	Véronique	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
BONNEAUD	Thierry	
REMOISSONNET	Christelle	
HERCELIN	Pierre	
MICHEL	Philippe	
MAGUET	Isabelle	